



PROCÈS-VERBAL DE LA 28^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

tenue le 17 juin 2025

En présentiel, au 552 boul. Wilfrid-Hamel ou par visioconférence

Étaient présents

(R = Membre régulier avec droit de vote)

(O= Observateur sans droit de vote)

Secteur loisir

R Simon Jomphe (Boîte à science) – François Leblond (Camp Portneuf) –
Andréanne Plante (Loisirs Lebourgneuf)

Secteur sport

R Jean-François Dorval (Club d'escrime STH) – Paul Gariépy (Association
Régionale de Soccer de Québec) – Christophe Caritey (Club d'athlétisme de Québec)

Secteur municipal

R Marie-Hélène Blouin (Ville de Québec)

O Sylvain Delisle (Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans)

Secteur MRC

R Véronique Gravel (MRC île-d'Orléans)

Secteur éducation

R Antoine Gendron (Séminaire St-François)

R Mathieu Rousseau (président)

Indépendant

Diane Boudreault
Johanne Aubin

Étaient également présents

Stéphanie Caron — Anne-Julie Turgeon et Meryem Baba (Centre d'action bénévole de Québec) et les employé.e.s suivant.e.s de l'ULSCN :
Maude Gingras – Guillaume St-Pierre – Marie-Jeanne Deschênes – Julie Vaillancourt -
Alexandra Roussin – Ruben Moreno – Karine Emond - Susie-Blanche Paradis – Marie-
Elsa Proulx - Mireille Landry (Mobilisation).

1. Ouverture de l'assemblée annuelle des membres

Mathieu Rousseau, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée annuelle des membres de l'Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale (ULSCN) ouverte. Il est 16h33.

2. Vérification du quorum et de l'avis de convocation

Le quorum aux Assemblées des membres étant constitué des membres présents, le quorum est considéré atteint. Mathieu Rousseau confirme que l'avis de convocation a été envoyé dans les délais prescrits (6 juin 2025), soit plus 10 jours avant la date fixée pour l'Assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Mathieu Rousseau procède à la lecture de l'ordre du jour. Diane Boudreault propose l'adoption de l'ordre du jour tel que soumis. Elle est appuyée par Marie-Hélène Blouin.

AGA-28-01

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Diane Boudreault / Marie-Hélène Blouin

4. Nomination d'un président d'assemblée

Comme prévu à l'article 23 des règlements généraux de la Corporation, la présidence du Conseil d'administration agit d'office comme présidence de toute assemblée générale. À ce titre M. Mathieu Rousseau présidera cette assemblée.

Le secrétariat du Conseil agit d'office comme secrétariat de toute assemblée. À ce titre, Mme Véronique Gravel agira à titre de secrétaire d'assemblée.

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres du 18 juin 2024

Considérant que le procès-verbal fut distribué quelques jours avant l'Assemblée, sa lecture en est dispensée sur proposition de Simon Jomphe. Véronique Gravel propose l'adoption du procès-verbal tel que soumis. Elle est appuyée de Marie-Hélène Blouin.

AGA-28-02

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Véronique Gravel / Marie-Hélène Blouin

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des membres du 18 juin 2024

Considérant que le procès-verbal fut distribué quelques jours avant l'Assemblée, sa lecture en est dispensée sur proposition de Simon Jomphe. Jean-François Dorval propose l'adoption du procès-verbal tel que soumis. Il est appuyé de Diane Boudreault.

AGA-28-03

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jean-François Dorval / Diane Boudreault

7. Dépôt des rapports d'activités

Mathieu Rousseau fait la lecture de son rapport du président.

Maude Gingras résume le rapport annuel 2024-2025. Considérant que le rapport annuel fut distribué quelques jours avant l'Assemblée, elle en fait ressortir les points marquants en remerciant les membres, les administrateurs et les employés.

8. Dépôt du bilan et des états financiers annuels audités

Maude Gingras, directrice générale fait la lecture des états financiers audités de l'année financière 2024-2025. M. Jean-François Dorval, trésorier en assure la conformité.

9. Nomination de l'auditeur 2025-2026

Sous recommandation du Conseil d'administration, Christophe Caritey propose de reconduire la firme Merlin et associés comme auditeur pour l'année financière 2025-2026 pour une troisième année consécutive. Il est appuyé de Marie-Hélène Blouin.

AGA-28-04

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Christophe Caritey / Marie-Hélène Blouin

10. Élection des administrateurs

M. Mathieu Rousseau explique qu'un comité d'élection a été mis en place. Conformément à l'article 74 des règlements généraux de la Corporation, le comité d'élection est composé de deux (2) Administrateurs dont le poste n'est pas en élection et d'une (1) personne externe (non déléguée, non Administratrice et non employée), savante en gouvernance ou en ressources humaines et non candidate. La personne externe occupe d'office le poste de présidence du comité. Le comité a pour principal mandat de diriger et encadrer le processus d'élection, de valider l'éligibilité des candidatures reçues et de mener les élections.

Comme mentionné à l'article 32 des règlements généraux de la Corporation, lors de l'Assemblée générale annuelle, la présidence du comité d'élection agit comme présidence d'élection.

M. Rousseau présente donc Mme Stephanie Caron, CPA.

Mme Stephanie Caron résume le rapport du comité d'élection.

Pour les fins de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2025, les membres ont à élire;

- 1 poste d'administrateur dans la catégorie Loisir (durée de 2 ans)
- 1 poste d'administrateur dans la catégorie Sport (durée de 2 ans)
- 1 poste d'administrateur dans la catégorie MRC (durée de 2 ans)
- 1 poste d'administrateur dans la catégorie Éducation (durée de 2 ans)
- 1 poste d'administrateur indépendant (durée de 2 ans)
- 1 poste d'administrateur indépendant (durée de 1 an)

Les administrateurs demeurant en poste jusqu'en 2026 sont Josée Landry-Gagnon (loisir), Jean-François Dorval (sport), Marie-Hélène Blouin (municipalité).

À la clôture de la période de mise en candidature fixée au 27 mai 2025, 9 personnes avaient déposé leur candidature. Le comité d'élection a par la suite procédé à la vérification des candidatures et c'est assuré que les conditions d'éligibilité de l'article 30 des règlements généraux étaient respectées. Le comité déclare en conséquence éligibles dans le cadre des élections devant se tenir le 17 juin 2025 les personnes suivantes:

- Simon Jomphe, loisir;
- Andréanne Plante, loisir;
- Véronique Gravel MRC;
- Antoine Gendron, éducation;
- Johanne Aubin, indépendante;
- Diane Boudreault, indépendante;
- Daphney Fleurant, indépendante;
- Roger Paré, indépendant;
- Valérie Raymond, indépendante.

Entre-temps, M. Roger Paré s'est désisté.

Mme Caron rappelle aux membres que les compétences suivantes, sans s'y limiter, sont recherchées pour compléter la matrice de compétences des administrateurs : une expertise juridique, de gestion des risques, en marketing ou en financement (subventions, commandites, philanthropie).

Pour le secteur loisir, comme le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à combler, la présidence d'élections déclare qu'il y aura scrutin et fait élire deux (2) scrutateurs.

Mathieu Rousseau propose Marie-Jeanne Deschênes et Guillaume St-Pierre. Il est appuyé de Simon Jomphe.

AGA-28-05

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mathieu Rousseau / Simon Jomphe

Mme Caron invite Simon Jomphe et Andréanne Plante à se présenter et à mettre valeur leurs compétences et leurs caractéristiques particulières en lien avec les zones à renforcer de la Matrice de compétences. Ils ont chacun trois minutes.

L'élection se fait au scrutin secret à l'aide de la plateforme Scrutari. Guillaume explique de fonctionnement du vote.

M. Simon Jomphe, ayant obtenu le plus de votes, est déclaré élu par la présidence d'élections.

Pour le secteur sport, comme le nombre de candidats est inférieur au nombre de postes à combler, Mme Stéphanie Caron procède séance tenante à un appel de candidatures.

M. Paul Gariépy se présente et est élu par acclamation.

M. Paul Gariépy se présente.

Pour le secteur MRC, comme le nombre de candidats est égal au nombre de postes à combler, Mme Stéphanie Caron déclare Mme Véronique Gravel élue par acclamation. Mme Gravel se présente.

Pour le secteur éducation, comme le nombre de candidats est égal au nombre de postes à combler, Mme Stéphanie Caron déclare M. Antoine Gendron élu par acclamation. M. Gendron se présente.

Pour les postes d'indépendants (un poste durée 1 an et un poste durée 2 ans), comme le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à combler, la présidence d'élections déclare qu'il y aura scrutin.

Chacun des candidats est invité à se présenter en trois minutes :

- Johanne Aubin, indépendante;
- Diane Boudreault, indépendante;
- Daphney Fleurant, indépendante; Mme Fleurant étant absente, sa candidature est retirée;
- Valérie Raymond, indépendante; Mme Raymond étant absente, sa candidature est retirée.

Considérant l'absence de deux candidates, le nombre de candidats devient égal au nombre de postes à combler. Ainsi, Mme Stéphanie Caron déclare Mmes Johanne Aubin et Diane Boudreault élues par acclamation.

Dans ce cas-ci, alors que des postes ont des termes différents, la nomination des personnes aux différents postes se fera de consentement entre les personnes impliquées ou à défaut par tirage au sort.

Mme Stephanie Caron met fin au processus d'élection.

M. Mathieu Rousseau remercie Mme Caron ainsi que tous les candidats pour l'intérêt porté envers l'ULSCN et souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs.

M. Jean-François Dorval en profite également pour remercier M. Mathieu Rousseau, administrateur sortant, pour son implication au cours des 11 dernières années, soit de façon continue depuis 2014.

11. Période de questions

Aucun point n'est abordé.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée annuelle des membres est levée.

Il est 17h26.



Mme Véronique Gravel,
Secrétaire d'assemblée